





# Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

## INITIER UNE DÉMARCHE GLOBALE DE SUIVI QUANTITATIF DE LA RESSOURCE

<p><b>Contexte et constat</b></p>	<p>Le fonctionnement hydrologique de nos cours d'eau et la disponibilité de la ressource pour les différents usages et les milieux aquatiques subissent les effets croisés du changement climatique et de la progression, ces dernières années, de l'urbanisation du territoire et des besoins en eau liés. Notre adaptation collective aux effets du changement climatique et hydrologique suppose de consolider les connaissances sur l'eau afin de pouvoir éclairer et orienter les décisions politiques.</p> <p>Le SDAGE RMC 2022-2027 prévoit dans son orientation fondamentale n°0 les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la prospective pour anticiper le changement climatique,</li> <li>- éclairer la décision sur le recours aux aménagements nouveaux et infrastructures pour s'adapter au changement climatique,</li> <li>- affiner la connaissance pour proposer des mesures d'adaptation efficaces.</li> </ul>		
<p><b>Description</b></p>	<p>Il s'agit tout d'abord d'établir un état des lieux des prélèvements et des besoins, aujourd'hui puis de manière prospective, afin de pouvoir proposer des pistes de solutions concrètes, en anticipant au maximum les évolutions à venir.</p> <p>L'enjeu, à terme, est de pouvoir sécuriser les besoins du territoire, tout en prenant en compte ceux des milieux naturels.</p> <p>Concrètement, cela suppose les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier tous les prélèvements autorisés sur le territoire de Val Vanoise quel que soit l'usage (hydro-électricité, neige de culture, agriculture, AEP...), en commençant par les prélèvements AEP,</li> <li>- structurer et consolider les protocoles de mesure sur les prélèvements CCVV et assurer le suivi des ressources sollicitées pour l'AEP. Sur la base de ce suivi, identification des atouts et des vulnérabilités du territoire, à coupler avec le suivi qualitatif,</li> <li>- confronter notre suivi quantitatif et ses tendances d'évolution avec les besoins du territoire actuels et futurs (urbanisme, loisirs, aménagements...) afin d'aboutir à un véritable bilan besoins/ressources,</li> <li>- répondre aux enjeux identifiés par des propositions d'actions concrètes (mesures d'exploitation, infrastructures nouvelles, travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau, maillage de réseaux, concertation entre les différents usages, sensibilisation des usagers multiples, recherche de ressources alternatives...),</li> <li>- réunir les différents préleveurs dans le cadre d'une réunion de bilan et de partage annuelle, afin de favoriser une connaissance et une prise de conscience partagée sur la situation quantitative de la ressource en eau à partir de 2025 ou 2026.</li> </ul>		
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Communauté de communes Val Vanoise</p> 	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Commune des Allues Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (GEMAPI) Tous les préleveurs du territoire</p>  

# Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022	2023	2024	2025	<b>Bénéfices attendus</b>					
			X (AEP)	X (élargissement autres usages)		<b>Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)</b>	Finaliser un bilan ressources/besoins Faire des propositions opérationnelles en conséquence dans le plan d'actions 2025-2030			
<b>Moyens financiers</b>	<b>Montant Global : 0 €</b> Valorisation de temps de travail agents CCVV				<b>Indicateurs de suivi annuel</b>		2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>									
	/	/	/	/						
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>									
		Budget de l'eau CCVV	Budget de l'eau CCVV	Budget de l'eau CCVV						
<b>Moyens humains</b>	Moyens internes Communauté de communes Val Vanoise				<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- identification effective de tous les prélèvements (2025-2026)</li> <li>- mise en place du suivi quantitatif AEP (2024),</li> <li>- établissement de bilans annuels (2024 pour l'AEP, 2025 pour le multiusages)</li> <li>- établissement d'un bilan besoins/ressources (2025-2026)</li> <li>- une réunion bilan et de partage annuel des préleveurs sur la commune (à partir de 2025)</li> </ul>				
<b>Risques identifiés</b>	Travailler en concertation avec tous les acteurs concernés et à différentes échelles (DDT, Agence de l'eau, Département, EPTB, syndicat de rivière, acteurs de l'hydroélectricité, pêche, exploitants de domaines skiables, agriculteurs...) Tensions croissantes sur la ressource et évolution des régimes hydrologiques					<b>Info / Focus carbone</b>				
<b>Actions liées</b>										